

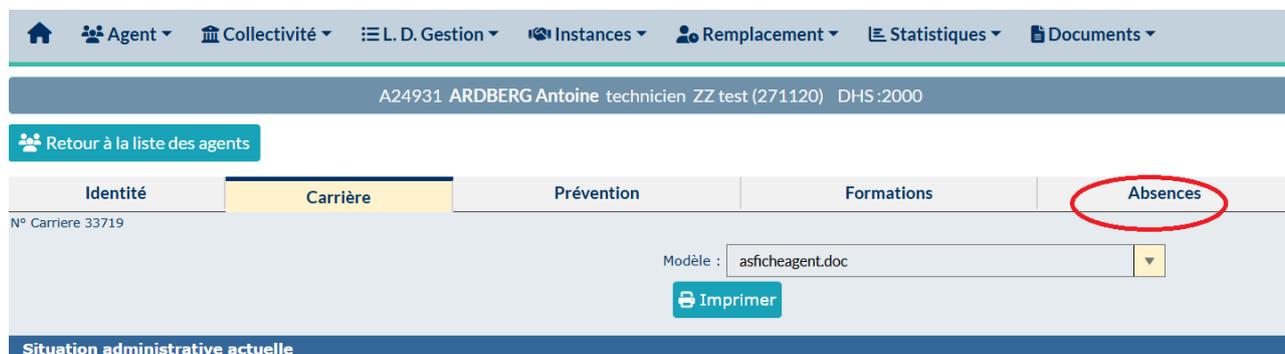
# AJOUTER UN ACTE DE CONGE DE MALADIE

La plateforme AGIRHE permet de gérer l'ensemble des congés et notamment les congés de maladie. Le menu se situe dans l'onglet "Absences".

*Il convient d'être prudent sur le calcul des droits pour les congés de longue durée sur laquelle un "bug" a été signalé.*

*N'hésitez pas à contacter le CDG pour vérifier ce calcul et corriger une éventuelle anomalie.*

AGIRHE demande de compléter le champ contenant le numéro de sécurité sociale avant de pouvoir saisir des arrêts de travail. Cependant, la loi ne nous autorisant pas à collecter ce type d'information, il convient d'inscrire 15 "9" dans le champ correspondant.



The screenshot shows the top navigation bar with icons for Home, Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Remplacement, Statistiques, and Documents. Below the navigation bar, the user profile is displayed: A24931 ARDBERG Antoine technicien ZZ test (271120) DHS:2000. A button labeled "Retour à la liste des agents" is visible. The main content area has several tabs: Identité, Carrière, Prévention, Formations, and Absences. The "Absences" tab is highlighted with a red circle. Below the tabs, there is a field for "Modèle" set to "asficheagent.doc" and an "Imprimer" button. At the bottom, a section titled "Situation administrative actuelle" is visible.

Sur la page qui s'ouvre, cliquez sur le bouton ajouter un congé



This screenshot shows the same interface as the previous one, but with the "Absences" tab selected. The "Ajouter un congé" button is highlighted with a red arrow. Below the tabs, there is an "Export excel" button. A table of absences is displayed with the following columns: Période, Arrêté, Durée, Créé le, and Modifié le. The first row shows a period from 01/01/2021 to 31/12/2024, an arrêté for "Congé pour grave maladie (Régime général)", a duration of 1461, and creation/modification dates of 18/02/2025. There are "Imprim." and "Supp." buttons at the end of the row.

Période	Arrêté	Durée	Créé le	Modifié le
Du 01/01/2021 au 31/12/2024	Congé pour grave maladie (Régime général)	1461	18/02/2025	18/02/2025

Sélectionnez le type de congé que vous souhaitez saisir.

A24931 ARDBERG Antoine technicien ZZ test (271120) DHS :2000

[Retour à la liste des agents](#)

Identité	Carrière	Prévention	Formations	Absences
Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :				
Type d'absence	votre choix			
Absence	votre choix			
	Congés maladie			
	Autres congés			
	Formation			
	Gestion du temps			

Ainsi que le "sous-type".

A24931 ARDBERG Antoine technicien ZZ test (271120) DHS :2000

[Retour à la liste des agents](#)

Identité	Carrière	Prévention	Formations	Absences
Type d'absence	Congés maladie			
Absence	Congé de maladie ordinaire (AC05)			
	Congé de maladie ordinaire (AC05)			
	Congé pour grave maladie (Régime général) (AC25)			
	Congé de maternité (AC45)			
	Congé d'adoption (AC50)			
	Congé pour infirmités de guerre (AC70)			
	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant (AC46)			
	Congé pour accident de service (régime général) (AC36)			
	Congé supplémentaire lié à un état pathologique (AC44)			
	Congé pour maladie professionnelle (régime général) (AC89)			
	Prolongation congé maternité(accouchement post. date prévue) (AC47)			
	Congé de maternité avec report du congé prénatal (AC48)			
	Prolongation congé maternité(accouchement préma.+6 semaines avt date) (AC43)			
	Retrait d'une décision de congé pour invalidité temporaire imputable au service (AC39)			
	Congé de paternité supplémentaire pendant l'hospitalisation de l'enfant (AC52)			
	Congé pour invalidité imputable au service (régime général) (AT-MP) (AC30)			
	Congé de naissance (AC51)			

Vous pouvez désormais compléter les différentes rubriques

A24931 ARDBERG Antoine technicien ZZ test (271120) DHS :2000

[Retour à la liste des agents](#)

Identité	Carrière	Prévention	Formations	Absences
Qualité	Titulaire	Régime sécurité sociale	Général	
Position	Activité	Situation	Sans situation particulière	
N° Sécurité Sociale	999999999999999	*(15 caractères)		
<b>Congé : Maladie ordinaire</b>				
Date du certificat médical		Nom du médecin		
Date de début		Ville d'exercice du médecin		
Date de fin incluse		Déduction d'un jour rémunéré	<input type="checkbox"/>	
Conseil médical	Date saisine	Prolongation	<input type="checkbox"/>	
Durée ( en jours )		Date avis		
Nombre de jours PT		Nombre de jours sans traitement		
		Nombre de jours DT		
<a href="#">Valider et créer arrêté</a> <a href="#">Retour</a>				
<a href="#">Calendrier</a>				

Renseignez les différentes dates demandées.

Ces données sont importantes pour la génération de l'arrêté.

Si l'arrêt nécessite l'avis du conseil médical, précisez les dates de l'avis.

Cochez la case « *Déduction d'un jour rémunéré* » en cas de premier arrêt (journée de carence).

Ne remplissez ni la durée ni le nombre de jours PT/DT/Sans traitement.

[Retour à la liste des agents](#)

Identité	Carrière	Prévention	Formations	Absences
Qualité	Titulaire	Régime sécurité sociale	Général	
Position	Activité	Situation	Sans situation particulière	
N° Sécurité Sociale	999999999999999	*(15 caractères)		
<b>Congé : Maladie ordinaire</b>				
Date du certificat médical	01/04/2025	Nom du médecin	docteur	
Date de début	01/04/2025	Ville d'exercice du médecin	evreux	
Date de fin incluse	01/05/2025	Déduction d'un jour rémunéré	<input checked="" type="checkbox"/>	
Conseil médical	Date saisine	Prolongation	<input type="checkbox"/>	
Durée ( en jours )	31	Date avis		
Nombre de jours PT	31	Nombre de jours sans traitement	0	
		Nombre de jours DT	0	
Enregistrement de l'arrêté réussi, si cet arrêt n'est pas en franchise, vous pouvez saisir les informations pour l'assurance				
<input type="button" value="Valider et créer arrêté"/> <input type="button" value="Retour"/>				

Enfin cliquez sur « *Validez et créer arrêté* ».  
 AGIRHE calcule automatiquement le droit à traitement.  
 Il ne reste plus qu'à aller récupérer l'Arrêté dans "documents à Imprimer".



**ARRETE PLACANT UN AGENT EN CONGE DE  
MALADIE ORDINAIRE¶**  
 Monsieur Antoine ARDBERG¶  
 technicien¶

Commune de ZZ test ¶

**Le Maire ¶**

- Vu → le Code Général des Collectivités Territoriales¶
- Vu → le Code Général de la Fonction Publique, ¶
- Vu → la loi n° 2013-1278 du 29/12/2013 de finances pour 2014, notamment son article 126.¶
- Vu → le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,¶
- Vu → le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,¶
- Vu → l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,¶
- Vu → l'article R 923-11-1 du code de la sécurité sociale,¶
- Vu → l'avis d'arrêt de travail du 01/04/2025 établi par le docteur docteur à evreux, prescrivant à Monsieur Antoine ARDBERG un arrêt de travail d'une durée de 31 jours du 1er avril 2025 au 1er mai 2025 inclus,¶
- Vu → l'historique des congés de maladie ordinaire de Monsieur Antoine ARDBERG,¶

**ARRETE ¶**

- Article 1 : → Monsieur Antoine ARDBERG, technicien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 H 00, est placé en congé de maladie ordinaire pour une durée de 31 jours du 01/04/2025 au 01/05/2025 inclus.¶
- Article 2 : → Durant cet arrêt de travail, Monsieur Antoine ARDBERG percevra :¶  
 - 90% de son traitement d'activité pendant 31 jours.¶
- Article 3 : → Il sera appliqué une retenue de 1/30ème au titre de la journée de carence instituée par l'article 115 de la loi du 30 décembre 2017 susvisée.¶
- Article 4 : → Tout changement de résidence pendant la période d'arrêt doit être signalé à l'employeur.¶
- Article 5 : → L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.¶  
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr¶
- Article 6 : → Le présent acte, dont une copie sera communiquée à l'agent, sera transmis :¶  
 - au comptable de la collectivité,¶

Fait à Labas, le 6 mai 2025¶

Notifié à l'intéressé le : .....

Le Maire¶

Monsieur Antoine ARDBERG

Barack Obama¶

